

Parc national de la Réunion

Objectif 02: Construire et partager une approche ambitieuse du paysage

[...]

- **Mesure 2.1 – Connaître les paysages et en suivre les évolutions**

La DEAL réalise depuis 2003 un Observatoire photographique des paysages réunionnais (OPPR). Ce suivi photographique permet de suivre les mutations paysagères du territoire et d'en analyser les composantes. Il est nécessaire que cet observatoire participe à la sensibilisation des habitants, des élus et des gestionnaires afin que ceux-ci portent sur les paysages un regard impliqué. Cette observation doit s'ouvrir au suivi des phénomènes climatiques propres à l'île de La Réunion. La communauté scientifique doit réfléchir aux impacts des phénomènes naturels sur les paysages (glissements de terrain, cyclones, éruptions, incendies). Ils doivent aussi assurer un suivi de l'impact des actions humaines sur les paysages.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Participer à l'action régionale pilotée par la DEAL
- Participer à l'élaboration de protocoles de suivi/évaluation
- Piloter la déclinaison et le suivi de l'atlas des paysages
- Mettre en relation l'action de l'observatoire régional du paysage et le suivi des phénomènes naturels (érosion, éruptions volcaniques, conséquences des cyclones, colonisation des coulées de lave), des actions anthropiques (aménagement, constructions, agriculture, usages) et des évolutions globales (changement climatique)

Rôle des communes

Participer au suivi de l'évolution des paysages

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL, DAC-OI)
- CAUE, collectivités, scientifiques
- Associations, particuliers

[...]

Page 75 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2819

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 14:43